



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 00594

Numéro SIREN : 790 865 539

Nom ou dénomination : 123MODULES

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2015 sous le numéro de dépôt P2015/000066

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE P / 66
LYON



4597180

Dénomination : 123MODULES
Adresse : 31 place Jules Grandclément 69100 Villeurbanne -
FRANCE-
n° de gestion : 2013B00594
n° d'identification : 790 865 539
n° de dépôt : P2015/000066
Date du dépôt : 07/05/2015

Pièce : Ordonnance du Président



4597180

115 086 01639

123 M.

57644

1512400 107

150P1735

4.5.15

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON EN VUE
D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE

JE SOUSSIGNE(E) :

La société JIPE

Société par actions simplifiée au capital de 651.510 Euros
Immatriculée au RCS de COLMAR sous le numéro 530 702 331
Dont le siège social est sis 2 Rue de l'Industrie – 67730 CHATENOIS
Représentée par son Directeur Général, Monsieur Sébastien CHANEL

Agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président de la société :

123MODULES

Société par actions simplifiée au capital de 2.600.000 Euros
Immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 790 865 539
Dont le siège social est sis 31 Place Jules Grandclément à VILLEURBANNE (69100)

A l'honneur de vous exposer que la société 123MODULES a, conformément à ses statuts, arrêté ses comptes au 31 Mai 2014 (premier exercice clos) et doit en conséquence, conformément aux statuts et aux articles L.225-100 du Code de commerce et 121 du décret du 23 mars 1967, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice, donc au plus tard le 30 Novembre 2014.

Par Ordonnance rendue par vos soins en date du 19 Novembre 2014, vous nous avez autorisé à bénéficier d'un délai supplémentaire pour la convocation de ladite assemblée et ce jusqu'au 31 Mars 2015.

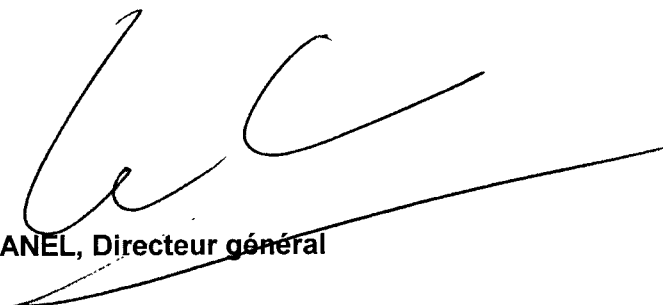
Cette date ne pourra une nouvelle fois être respectée en raison du retard dans la finalisation des comptes annuels portant sur l'exercice clos le 31 Mai 2014. Ce retard est toujours lié aux problématiques de constatation et d'évaluation d'une provision pour remise en état de modules situés dans le Sud-Ouest nécessitant une nouvelle intervention sur place du commissaire aux comptes.

C'est pourquoi le requérant conclut à qu'il vous plaise, Monsieur le Président, proroger une nouvelle fois de trois (3) mois le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mai 2014.

Copie du bilan provisoire de la société 123MODULES portant sur l'exercice clos le 31 Mai 2014 est jointe aux présentes.

Fait à CHATENOIS
Le 24 Mars 2015
En deux (2) Exemplaires

Pour la société JIPE
Monsieur Sébastien CHANEL, Directeur général



ORDONNANCE

Nous, **Président du Tribunal de Commerce Lyon, assisté du Greffier,**

*Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,
Vu notre ordonnance du 19 novembre 2014,*

AUTORISONS la société 123MODULES à bénéficier d'un dernier délai de DEUX mois aux fins de convoquer son assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2014, dans les conditions prévues par la loi.

Les dépens visés à l'article 701 du Code de procédure civile étant liquidés à la somme de 32.64 € HT, 5.35 € TVA, 37.99 € TTC.

Fait à LYON, le 4 mai 2015,

LE PRESIDENT

Y. CHAVENT

LE GREFFIER d'AUDIENCE

I. FIBIANI

GTC LYON ORIGINAL Répertoire N° 15001735 Délivré le 6/5/15 Ordonnance exécutoire au seul vu de la minute (art.495 NCPC) Le greffier

